

الخصائص النحوية للفعل في الجملة الفعلية البسيطة في اللغتين الفرنسية والعربية

وفاء ميعاري*، ربي حمود**

*طالبة دراسات عليا (ماجستير)، قسم اللغة الفرنسية، كلية الآداب والعلوم الإنسانية، جامعة تشرين
**أستاذ مساعد في قسم اللغة الفرنسية، كلية الآداب والعلوم الإنسانية، جامعة تشرين

الملخص

تشكل الجملة البسيطة في اللغتين الفرنسية والعربية نقطة انطلاق لكافة أنواع الجمل سواء البسيطة منها أو المعقدة. لأنها تعد ذات بنية أساسية أولية، كما ويشكل ترتيب مكوناتها الترتيب الأكثر بساطة. وتتميز الجملة الفعلية البسيطة بوجود فعل واحد مصرف يكون بمثابة نواة فعلية تنتظم حولها بقية مكونات الجملة. كما تتكون الجملة الفعلية البسيطة من عنصرين أساسيين وهما الفعل والفاعل ويمكن أن تتم إضافة عنصر آخر وهو المكمل الظرفي. وعلى صعيد الجملة الفعلية نجد بأن الفعل يحكم بقية العناصر ويعطيها حالتها الإعرابية. نلاحظ أيضاً بأن لكل فعل توازنه الخاص الذي يتحدد بوجود وبعده المشاركين في هذا الفعل. يدرس البحث الفعل باعتباره عاملاً والحالة الإعرابية والتوازن الفعلي الذي ينتج عنه تصنيف الفعل بحسب عدد المشاركين في الفعل.

الكلمات المفتاحية: عامل، حالة إعرابية، توازن فعلي، فعل غير شخصي، فعل أحادي التوازن، فعل ثنائي التوازن، فعل ثلاثي التوازن.

Les caractéristiques syntaxiques du verbe dans la phrase verbale canonique en français et en arabe

Wafaa Miari*, Rouba Hammoud**

*Étudiante en Master, Dépt. de français, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université Tichrine

** Maître assistant au département de français, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université Tichrine

Résumé

La phrase canonique constitue dans les deux langues le point de départ pour tous les types de phrases qu'elles soient simples ou complexes parce qu'elle a une structure primitive, une structure de base, ainsi que ses constituants sont dans l'ordre le plus simple. La phrase verbale canonique est marquée par la présence d'un verbe conjugué (noyau verbal) et les constituants de la phrase s'organisent autour de ce noyau. Elle est composée de deux éléments obligatoires: le groupe nominal sujet (GNs), et le groupe verbal (GV); mais un autre élément peut s'y ajouter, c'est le complément circonstanciel. Au niveau de la phrase verbale l'élément qui régit tous les constituants et qui leur assigne le cas flexionnel est le verbe principal. En plus, chaque verbe a sa propre valence qui détermine la présence et le nombre d'actants que le verbe peut comporter. Cette recherche étudie le verbe comme un élément gouverneur, le cas flexionnel, la valence verbale, et la classification du verbe selon les actants qu'il peut comporter.

Mots-clés: élément gouverneur, cas flexionnel, valence verbale, verbe avalent, verbe monovalent, verbe bivalent, verbe trivalent.

Reçu le 21/12/2020
Accepté le 10/3/2021

Introduction:

La phrase canonique est considérée comme une structure linguistique importante dans la langue car les diverses formes qu'une phrase peut prendre partent de cette structure primitive. La phrase canonique s'oppose à la phrase variante et transformée.

Les deux piliers de la phrase verbale canonique sont le groupe nominal sujet (GNs), et le groupe verbal (GV); mais un autre élément peut s'y ajouter, c'est le complément circonstanciel qui peut apparaître sous plusieurs formes (groupe nominal, prépositionnel ou adverbial). Ce dernier élément ne se borne pas d'une position précise, il est facultatif et mobile. Sa flexibilité lui permet d'apparaître au début de la phrase, avant le GV ou à la fin de la phrase.

La phrase verbale canonique en arabe peut correspondre aux caractéristiques de la phrase prédicative simple; c'est-à-dire, la phrase qui s'oppose à la phrase créative et qui contient un seul composé attributif dont les deux piliers d'attribution sont le verbe et l'agent.

Le verbe est considéré comme l'élément le plus important dans la phrase verbale parce qu'il constitue le nœud central qui gouverne d'autres éléments, leur assigne des cas flexionnels et détermine les actants.

Les points de convergence et ceux de divergence concernant le verbe dans la phrase canonique en français et en arabe, dans cette étude, seront dégagés en s'appuyant sur la théorie du gouvernement et celle du cas de Chomsky, ainsi que sur la syntaxe structurale de Tesnière et sa théorie de la valence verbale.

1. Le verbe comme un élément gouverneur:

Au niveau de la phrase verbale l'élément qui régit tous les nœuds est le verbe principal. Cela est repris par André Jacob qui confirme qu'"une phrase se présente comme un système solaire, au centre, un verbe qui commande tout l'organisme, de même que le soleil est au centre du système solaire."⁽¹⁾

La théorie du gouvernement de Chomsky⁽²⁾ confirme le fait que le verbe, dont la flexion est finie, est l'élément gouverneur dans la phrase parce qu'il donne des cas flexionnels aux arguments (le sujet et le syntagme nominal objet (SNo)).

¹ JACOB, A., 1973 - **Genèse de la pensée linguistique**. Armand Collin, Paris, p.267.

² CHOMSKY, N., 1957 - **Syntactic structures**. Traduit par: Michel Braudeau, 1969 - **Structures syntaxiques**. Seuil, Paris, 147p.

La définition de gouvernement chomskien vient de l'observation du fait que **a** gouverne **B** si et seulement si¹:

1. **a** est une tête {N, V, A, Prép.}
2. **a** M(maximal)-COMMANDE **B**
 - **a** ne domine pas **B**.
 - La première projection maximale qui domine **a** domine aussi **B**.
3. Chaque PX (autre que PF), qui domine **B**, domine aussi **a**, c'est-à-dire, aucune barrière n'intervient entre **a** et **B**.

En d'autres termes, l'élément gouverneur régit l'élément gouverné si les conditions mentionnées ci-dessous sont réalisées:

- la présence d'une tête {N, V, A, Prép.}
- L'élément gouverneur et celui gouverné sont des sœurs et ils ont la même mère; c'est-à-dire tous les deux appartiennent au même nœud.
- Il n'y a pas de rupture entre l'élément gouverneur et celui gouverné.

1.1 Le cas flexionnel:

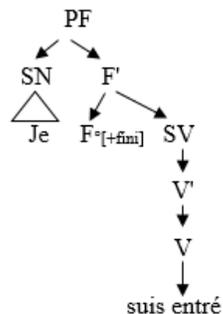
Au sein de la théorie du gouvernement s'intègre **la théorie du cas**. La théorie du gouvernement a adopté le concept de "cas" de la grammaire traditionnelle; et elle l'utilise pour expliquer plusieurs phénomènes grammaticaux en syntaxe. Chaque élément gouverneur est le responsable d'assigner un cas flexionnel à son élément gouverné.

Dans ce qui suit, nous allons voir quelques phrases canoniques représentées sur des arbres diagrammes correspondant à la pensée Chomskien qui apparaît dans sa théorie du gouvernement. Ces arbres diagrammes permettent une représentation visuelle des nœuds qui gouvernent d'autres éléments et qui leur assignent des cas flexionnels.

1.1.1 Le cas nominatif:

- Dans les phrases françaises:

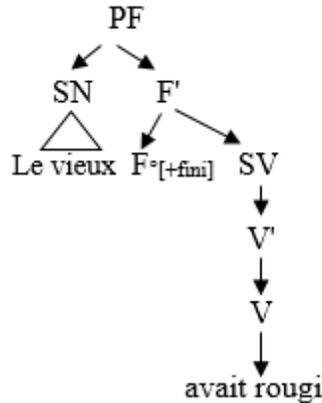
Ex (1): Je suis entré⁽²⁾.



¹ **a** = gouverneur **B** = gouverné

² CAMUS, A., 1957 - *L'étranger*. Gallimard, Paris, p.13

Ex (2): Le vieux avait rougi⁽¹⁾.



Le cas nominatif est assigné par le verbe à son spécifieur (le sujet); parce que le verbe constitue l'élément gouverneur.

Dans l'exemple (1), nous constatons que:

1. La F (flexion) du verbe est finie (F°).
2. La F° m-commande *Je*:
 - *Je* est un spécifieur et F° est une tête.
 - La projection maximale de F° est la PF qui domine *je*.
3. Aucune barrière n'intervient entre F° et le spécifieur.

Autrement dit, le verbe (suis entré) gouverne le sujet (Je) et lui assigne le cas nominatif car nous avons d'abord une tête (un verbe conjugué ou bien un temps précis qui est appelé selon cette théorie "une flexion finie"), ensuite (suis entré) et (Je) sont des sœurs et ils appartiennent au même nœud qui est la PF. Enfin, il n'y a aucune barrière entre le verbe et le sujet.

C'est le même cas dans l'exemple (2) le verbe (avait rougi) gouverne le sujet (le vieux) et lui assigne le cas nominatif car nous avons d'abord une tête (un verbe conjugué ou bien un temps précis), ensuite (avait rougi) et (le vieux) sont des sœurs et ils appartiennent au même nœud qui est la PF. Enfin, il n'y a aucune barrière entre le verbe et le sujet.

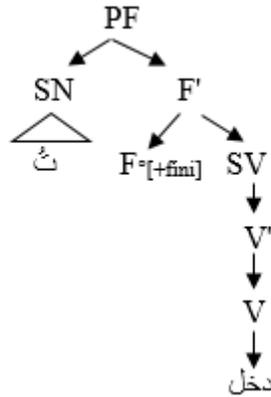
- Dans les phrases arabes:

Ex (3): دخلت⁽²⁾.

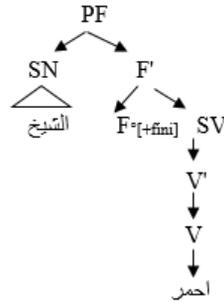
dakaltu

¹ CAMUS, A., **op.cit.**, p.16

² Ayat Hanna, M., 2014 - **L'étranger** Al- Jamal, Beyrouth, p.11



Ex (4): (1) احمراً الشيخُ
Iḥmarra aššaīḳu.



Nous voyons que le cas nominatif est assigné par le verbe à son spécifieur (le sujet); parce que le verbe constitue l'élément gouverneur. Dans l'exemple (3), nous constatons que:

1. La F du verbe دخلت et احمراً est finie.
2. La F_o m-commande تْ et الشيخُ:
 - تْ et الشيخُ sont des spécifieurs et F_o est une tête.
 - La projection maximale de F_o est la PF qui domine تْ et الشيخُ.
3. Aucune barrière n'intervient entre F_o et le spécifieur.

Autrement dit, les verbes (دخل) et (احمراً) gouvernent les sujets (الشيخُ) et (تْ) et leur assignent le cas nominatif car nous avons d'abord une tête (un verbe conjugué ou bien un temps précis), ensuite le verbe et le sujet sont des sœurs et ils appartiennent au même nœud qui est la PF. Enfin, il n'y a aucune barrière entre le verbe et le sujet.

¹ Ibid., p.13

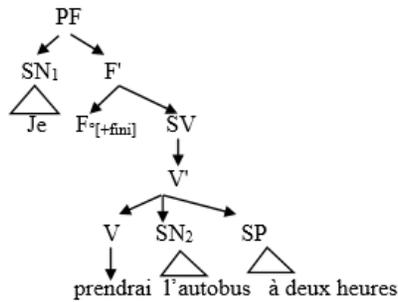
"Le verbe, qui donne au sujet le cas nominatif, ne vient qu'avant le sujet, car celui-ci est un élément gouverné, tandis que la règle du gouvernement dit que l'élément gouvernant doit nécessairement précéder l'élément gouverné" ⁽¹⁾

À partir de ce qui précède, en appliquant la théorie du gouvernement aux phrases françaises et arabes, nous voyons que le verbe en français ressemble au verbe en arabe en gouvernant le spécifieur (le SNs) et en lui assignant le cas nominatif.

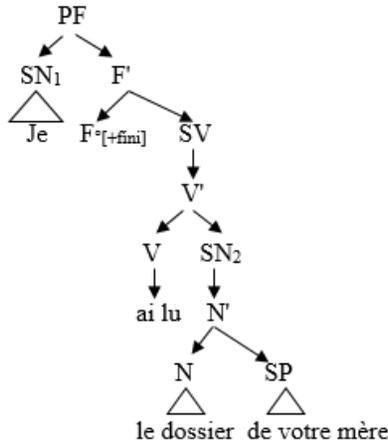
1.1.2 Le cas accusatif

- Dans les phrases françaises:

Ex (5): Je prendrai l'autobus à deux heures⁽²⁾.



Ex (6): J'ai lu le dossier de votre mère⁽³⁾.



¹ AL- NAHAWY, S., 1991- L'explication des cours en syntaxe. 1^{ère} éd, AL-Amana, Le Caire, p.164

² CAMUS, A., *op.cit.*, p.9

³ *Ibid.*, p.14

Le cas accusatif est assigné par le verbe à sa sœur⁽¹⁾ (le syntagme nominal objet (SNo)); parce que le verbe constitue l'élément gouverneur.

Dans l'exemple (5), nous pouvons noter ce qui suit:

1. En tant que verbes, *prendrai* est une tête.
2. *Prendrai* m-commande *l'autobus*.
 - *Prendrai* et *l'autobus* sont des sœurs.
 - La projection maximale du verbe (*prendrai*) est le SV qui domine aussi le SN (*l'autobus*).
3. Aucune barrière n'intervient entre le verbe (*prendrai*) et le SN objet (*l'autobus*).

Autrement dit, le verbe (*prendrai*) gouverne le SNo (*l'autobus*) et lui assigne le cas accusatif car nous avons d'abord une tête (le verbe *prendrai*), ensuite (*prendrai*) et (*l'autobus*) sont des sœurs et ils appartiennent au même nœud qui est le SV. Enfin, il n'y a aucune barrière entre le verbe et le SNo.

C'est le même cas dans l'exemple (6) le verbe (*ai lu*) gouverne le SNo (le dossier) et lui assigne le cas accusatif car nous avons d'abord une tête (le verbe *ai lu*), ensuite (*ai lu*) et (le dossier) sont des sœurs et ils appartiennent au même nœud qui est le SV. Enfin, il n'y a aucune barrière entre le verbe et le SNo.

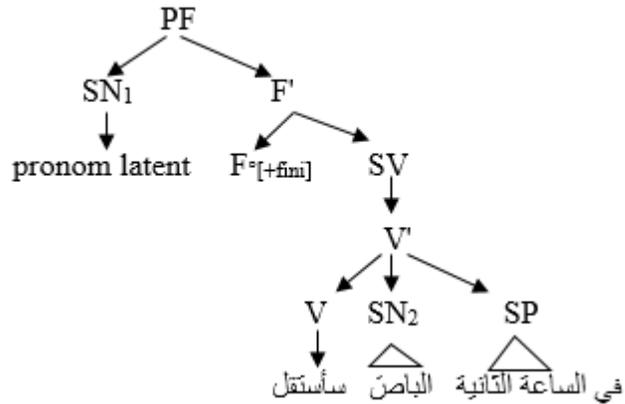
- Dans les phrases arabes:

Ex (7): سَأَسْتَقِلُّ الْبَاصَ فِي السَّاعَةِ الثَّانِيَةِ⁽²⁾.

Saastaqilu albāṣa fī assa'ati aṭanīa

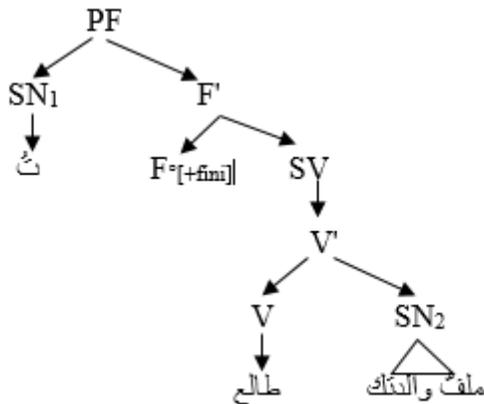
¹Coformément à Chomsky les nœuds peuvent avoir des mères, des sœurs et des filles. Les nœuds sœurs sont les nœuds qui sont tous dominés par la même mère (nœud).

² Ayat Hanna, M., *op.cit.*, p.7



Ex (8):⁽¹⁾ لقد طالعتُ ملفَّ والدتك.

Laqad ṭala'tu malafa walidatuka.



Nous voyons que le cas accusatif est assigné par le verbe à sa sœur (le SNo); parce que le verbe constitue l'élément gouverneur.

Dans l'exemple (7), nous constatons que:

1. *أسستُ* est un verbe, une tête.
2. *الباص* m-commande *أسستُ*.
- a. *أسستُ* et *الباص* sont des sœurs.
- b. La projection maximale du verbe (*أسستُ*) est le SV qui domine aussi le SN (*الباص*).

¹ Ibid., p.9

3. Aucune barrière n'intervient entre le verbe (سَأَسْتَقِلُّ) et le SN objet (الباص).

C'est le même cas dans l'exemple (8) le verbe (طالع) gouverne le SNo (ملف) et lui assigne le cas accusatif car nous avons d'abord une tête (le verbe طالع), ensuite (طالع) et (ملف) sont des sœurs et ils appartiennent au même nœud qui est le SV. Enfin, il n'y a aucune barrière entre le verbe et le SNo.

À partir de ce qui précède, en appliquant la théorie du gouvernement aux phrases françaises et arabes, nous voyons que le verbe en français ressemble au verbe en arabe en gouvernant sa sœur (le SNo) et en lui assignant le cas accusatif.

2. La valence verbale:

Lucien Tesnière a considéré le verbe comme le nœud des nœuds. Il a comparé le nœud verbal à un petit drame: "le nœud verbal exprime tout un petit drame. Comme un drame en effet, il comporte obligatoirement un procès, et le plus souvent des acteurs et des circonstances. Transposés du plan de la réalité dramatique sur celui de la syntaxe structurale, le procès, les acteurs et les circonstances deviennent respectivement le verbe, les actants et les circonstants."⁽¹⁾

Les actants sont définis comme "les êtres ou les choses[...] qui participent au procès."⁽²⁾

C'est-à-dire que ce sont ceux qui font l'action ou qui reçoivent l'action. Alors, selon Tesnière chaque verbe possède une propriété individuelle qui est sa valence désignant le nombre d'actants qu'un verbe peut comporter. En partant de là, nous avons la classification suivante:

2.1. Le verbe avalent:

C'est le verbe qui n'a pas d'actant et dont la valence est nulle. Dans la phrase française, le verbe avalent possède les mêmes caractéristiques du verbe impersonnel dont le sujet ne représente rien. Il n'a qu'une seule forme car il ne se conjugue qu'à la 3^{ème} personne du singulier "il" qui est impersonnel. Nous pouvons classer les verbes impersonnels en deux catégories:

¹ TESNIÈRE, L., 1959 - **Eléments de syntaxe structurale**. Klincksieck, Paris, p.102

² Ibid., p.102

- Les verbes toujours employés comme impersonnels ou "défectifs".
- Les verbes qui sont, à l'origine, des verbes personnels, mais, à certain temps, nous les employons comme impersonnels dans les locutions impersonnelles.

Ex (1): Il faisait très chaud⁽¹⁾.

Dans la phrase arabe, nous n'avons pas le phénomène du verbe impersonnel. Le sujet du verbe actif est toujours là et il peut être un nom apparent, un pronom apparent ou un pronom latent. Par exemple la traduction arabe de l'exemple (1) dont le verbe est impersonnel est la suivante:

كان الجو حاراً⁽²⁾.

kāna ajjaūu ḥāran.

Nous constatons que la phrase française est transformée en arabe en une phrase nominale composée d'un primat et d'un prédicat ajoutés au verbe déficient et qu'il n'y a aucune existence du sujet.

2.2 Le verbe monovalent:

C'est le verbe qui a un seul actant que nous appelons le prime actant.

En français, le prime actant désigne du point de vue sémantique celui qui accomplit l'action " Le sujet est également l'actant premier de la phrase, le point de départ de la construction sémantique. ⁽³⁾Il est défini aussi comme "l'agent du processus ou le support d'une propriété"⁽⁴⁾. Tandis que dans la grammaire traditionnelle il est connu sous le nom de sujet "la grammaire traditionnelle définit le sujet comme celui qui fait ou subit l'action exprimée par le verbe (v. ACTANT). C'est ainsi un terme important de la phrase puisqu'il est le point de départ de l'énoncé et qu'il désigne l'être ou l'objet dont on dit quelque chose en utilisant un prédicat."⁽⁵⁾

En syntaxe, nous pouvons voir que les constituants doivent être appelés selon leurs catégories syntaxiques. Nous voyons que "la linguistique moderne définit le sujet comme la fonction grammaticale

¹ CAMUS, A., *op.cit.*, p.10

² Ayat Hanna, M., *op.cit.*, p.8

³ LE GOFFIC, P., 1993 - *Grammaire de la phrase française*. Hachette, Paris, P.132

⁴ CHISS, J., 2007 - *Introduction à la linguistique française*. 2^{ème} éd., Hachette, Paris, P.45

⁵Dubois, J., 1973 - *Dictionnaire de linguistique*. Larousse, Paris, p.467

du syntagme nominal dans la phrase de base composée de la suite: syntagme nominal + syntagme verbal." ⁽¹⁾

Le premier actant peut prendre plusieurs formes. Il peut être un nom, un pronom ou un infinitif. En signalant que le nom peut apparaître seul ou dans un groupe dont il est le noyau, et qu'un groupe nominal peut contenir un ou plusieurs éléments. Il peut ainsi se composer du spécifieur et des éléments d'expansion ⁽²⁾.

Alors, le verbe monovalent ressemble au verbe intransitif. Selon la grammaire traditionnelle, le verbe intransitif c'est le verbe qui n'accepte pas de complément. Tandis que la grammaire générative considère tout verbe accompagné seulement d'un syntagme prépositionnel (SP) constituant un complément d'objet indirect (COI) ou accompagné d'un syntagme nominal (SN) suivi d'un syntagme prépositionnel (SP) comme intransitif attributif.

Ex (1): La garde est entrée à ce moment ⁽³⁾.

Dans l'exemple (1) *est entrée* est un verbe monovalent. Il possède un seul actant qui est *la garde*.

Le verbe monovalent égale, en arabe, le verbe intransitif qui se contente de son prime actant pour donner un sens complet. Le prime actant de la phrase arabe doit être nominatif. Son existence dans la phrase verbale est obligatoire; puisque la présence d'un verbe complet actif dans la phrase verbale, implique la présence d'un sujet nominatif. Il peut être sous la forme d'un nom apparent, un pronom apparent ou un pronom latent.

Ex (2):

دخلت الممرضة في تلك اللحظة ⁽⁴⁾.

Daḳalat almumarrīḏtu fiṯ tilka allahza.

Dans l'exemple (2) *Daḳalat* est un verbe monovalent parce qu'il possède un seul actant qui est le sujet *almumarrīḏtu*.

2.3 Le verbe bivalent:

Ce type de classification implique la présence de deux actants.

En français, le verbe bivalent contient deux actants. Le premier actant est celui dont nous avons déjà parlé et qui est à la position d'un

¹ Ibid., p.467

² Candito, M., 2009- **Linguistique française: syntaxe, fonctions syntaxique.**
Récupéré de http://www.linguist.univ-paris-diderot.fr/~mcandito/Ens/LG2113/LG2113_8.fonction.Pdf 15/6/2020

³ CAMUS, A., **op.cit.**, p.17

⁴ Ayat Hanna, M., **op.cit.**, p.13

sujet, et le second actant désigne, du point de vue sémantique, celui qui supporte l'action. Il est connu dans la grammaire traditionnelle sous le nom d'objet.

À partir de cela, le verbe bivalent est en parallèle avec le verbe transitif à un complément. Selon la grammaire traditionnelle et la grammaire générative le verbe transitif se divise, en deux sous-types: le transitif direct qui est suivi d'un syntagme nominal complément d'objet direct; et le transitif indirect qui est accompagné d'un syntagme prépositionnel constituant un complément d'objet indirect (COI).

Ex (3): Le concierge a traversé la cour⁽¹⁾.

Dans l'exemple (3) *a traversé* est considéré comme un verbe bivalent parce qu'il possède deux actants: le premier c'est *le concierge* et le second c'est *la cour*.

En arabe, le verbe bivalent correspond, au verbe transitif accompagné d'un seul complément d'objet direct qui est le second actant. Le verbe transitif, en arabe, ne se suffit pas de son sujet, il a besoin d'un complément d'objet direct pour être bien formé et pour accomplir le sens souhaité.

Ex (4):

عبر البوابُ الساحة⁽²⁾.

'abara albañabu assahata.

Le verbe bivalent dans l'exemple (4) est *'abara*. Il possède deux actants: le prime c'est *albañabu*, tandis que le second c'est *assahata*.

2.4 Le verbe trivalent:

C'est le verbe qui est entouré de trois actants dont le premier prend la position du sujet et les deux autres prennent la place de l'objet.

En français, Le verbe trivalent correspond au verbe transitif qui est accompagné de deux ou de plusieurs compléments d'objet.

Ex (5): Il m' a donné une chaise⁽³⁾.

L'exemple (5) contient un verbe trivalent dont les trois actants sont comme il suit: *Il, me, et une chaise*.

En arabe, le verbe trivalent est en parallèle avec le verbe transitif à deux compléments d'objets directs en français; et puisque nous n'avons pas de complément d'objet indirect, tous les

¹ CAMUS, A., *op.cit.*, p.23

² Ayat Hanna, M., *op.cit.*, p.18

³ CAMUS, A., *op.cit.*, p.14

compléments du verbe trivalent en arabe sont directs. Mais il arrive parfois qu'un verbe soit transitif au moyen d'un intermédiaire; c'est -à-dire, il peut avoir un complément d'objet non explicite.

Ex (6):

أعطاني كرسياً⁽¹⁾.

a'tanī kursīian.

Dans cet exemple, nous remarquons le verbe trivalent *a'ta* qui implique la présence de trois actants qui sont: *ī* et *kursīian*.

En partant de la valence verbale dans les deux langues, nous remarquons ce qui suit:

Le verbe avalent dans la phrase du français n'a pas d'actant, sa valence est nulle. Tandis que, le cas du verbe avalent dans la phrase de l'arabe n'existe pas. Le prime actant du verbe actif, dans la phrase arabe est toujours là.

Quant au verbe monovalent, nous remarquons que la phrase canonique en français et en arabe se ressemblant en ce qui concerne cette classification de verbe et sa caractéristique à propos du nombre d'actants qu'il comporte.

En ce qui concerne le verbe bivalent, nous trouvons que la phrase canonique en français et en arabe sont similaires en contenant deux actants. Mais ce qui doit être mis en considération c'est que le deuxième actant dans la phrase française peut-être un objet direct ou indirect; tandis que le deuxième actant dans la phrase arabe est toujours un objet direct puisque nous n'avons pas en arabe des objets indirects.

À propos du verbe trivalent, ce verbe comporte le même nombre d'actants dans la phrase canonique française et arabe. Mais ce qui est différent c'est que le deuxième et le troisième actants de la phrase française peuvent être directs et indirects; tandis que ceux dans la phrase arabe sont toujours directs.

Conclusion:

Nous avons essayé dans cette recherche de mettre en lumière quelques points de convergence et de divergence concernant le verbe de la phrase canonique en français et en arabe en tant qu'un nœud central autour duquel s'organisent les autres constituants de la phrase, et par conséquent il constitue un élément gouverneur qui gouverne et qui assigne certains cas flexionnels à d'autres éléments; et en tant

¹ Ayat Hanna, M., *op.cit.*, p.11

qu'un élément ayant sa propre valence en précisant la présence et le nombre d'actants qu'il peut comporter.

Bibliographie

1. AL- NAHAWY, S., 1991- **L'explication des cours en syntaxe.** 1^{ère} éd, AL-Amana, Le Caire, 800p.
2. Ayat Hanna, M., 2014 - **L'étranger.** Al- Jamal, Beyrouth, 143p.
3. CAMUS, A.,1957 - **L'étranger.** Gallimard, Paris, 185p.
4. CHISS, J., 2007 - **Introduction à la linguistique française.** 2^{ème} éd., Hachette, Paris, 159p.
5. CHOMSKY, N., 1957 - **Syntactic structures.** Traduit par: Michel Braudeau, 1969 – **Structures syntaxiques.** Seuil, Paris, 160p.
6. Dubois, J., 1973 - **Dictionnaire de linguistique.** Larousse, Paris, p.515
7. JACOB, A., 1973 - **Genèse de la pensée linguistique.** Armand Collin, Paris, 333p.
8. LE GOFFIC, P., 1993 - **Grammaire de la phrase française.** Hachette, Paris, P.132
9. TESNIÈRE, L., 1959 - **Eléments de syntaxe structurale.** Klincksieck, Paris, 670p. **Sito-graphie**Candito, M., 2009 - **Linguistique française: syntaxe, fonctions syntaxiques.** Récupéré de http://www.linguist.univ-paris-diderot.fr/~mcandito/Ens/LG2113/LG2113_8.fonction.Pdf
15/6/2020